

Aide à l'adhésion

Date limite d'inscription : **14 décembre 2026**

→ Pour les familles fontainoises

La ville de Fontaine soutient les familles en fonction de leur niveau de revenus.

Ainsi, pour les enfants et adolescents nés à partir de 2007, une aide est possible sur la base du quotient familial.

Quotient familial	Inférieur à 429	de 429 à 935	de 936 à 1 239
Montant de l'aide	35 €	30 €	20 €

Pour bénéficier de cette aide, présentez le jour de votre inscription à l'association concernée :

- 1- Copie de la fiche d'allocations familiales (année en cours) avec le montant du quotient familial et le nom des enfants concernés.

Si les enfants ne sont pas mentionnés sur le courrier de la CAF, joindre une copie du livret de famille pages ENFANTS ET PARENTS

- 2- Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'eau, ErDF, avis d'imposition...

Une seule aide est accordée par personne. Le calcul du quotient familial est possible à l'accueil de l'Hôtel de ville.

→ Pour les collégiens

Mise en place par le Département de l'Isère, la carte **Tattoo Isère** offre des avantages dans les domaines du sport, de la culture et loisirs pour les collégiens. Pour l'obtenir, inscrivez-vous sur la plateforme <https://isereconnect.fr/> ou rapprochez-vous du secrétariat de votre établissement.

→ Pour les lycéens

Mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes le **Pass'région** est gratuit. Il permet une aide pour l'inscription aux activités. **Pour l'obtenir**, inscrivez-vous sur la plateforme <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/passregionjeunes> ou rapprochez-vous du secrétariat de votre établissement.

→ Pass'Sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive destinée aux jeunes éligibles, permettant de financer tout ou partie de leur inscription dans une structure sportive partenaire de l'opération pour la saison 2026-2027.

→ Pour les demandeurs d'emploi fontainois nés en 2001 ou après

Une aide de 35 € est accordée par la Ville à tout demandeur d'emploi de cette catégorie d'âge.

Pour bénéficier de l'aide, présentez le jour de votre inscription à l'association concernée :

- 1- Copie de la carte d'inscription à Pôle emploi ou attestation de suivi par la Mission locale
- 2- Copie de la carte d'identité du bénéficiaire ou du livret de famille
- 3- Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

Une seule aide est accordée par personne.

→ Séniors

Pour les 70 ans et + (nés en 1956 ou avant), la Ville apporte une aide de 10 € pour une inscription dans un club sportif fontainois.

Documents nécessaires pour en bénéficier : copies de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de moins de 3 mois.